

VICHY Habitat

>>>> *et vous*



Lettre d'informations

Avril 2022 - n°28

édito



“ Vous en avez très certainement entendu parler : le Bonus fidélité est arrivé !

Ce nouveau dispositif mis en place par VICHY Habitat est destiné à récompenser les locataires les plus fidèles. Les locataires concernés se voient offrir un Pack travaux entièrement financé, et cela, dans le seul but d'embellir leur logement ou d'améliorer leur confort.

Jusqu'à 8 packs sont proposés !

C'est loin d'être un cadeau symbolique ; en effet, le Conseil d'administration de VICHY Habitat a voté un budget exceptionnel de 400 000 € sur les années 2022 à 2025, soit 100 000 € de travaux par an chez les locataires éligibles.

En 2022, 88 chantiers seront organisés et pilotés par VICHY Habitat avec pour seul objectif de gratifier votre fidélité. ”

Charlotte BENOIT
1^{er} adjoint au Maire de VICHY
Président-Directeur général de VICHY Habitat

Dossier

Ma fidélité locative récompensée



« Je suis locataire de mon logement depuis 18 ans, je peux choisir parmi 4 Packs travaux Premium ou attendre 2 ans pour prétendre au Pack Gold qui offre un choix élargi de 8 packs »

Cette récompense ne s'applique qu'une seule fois.
A vous de choisir, quand la solliciter !


VICHY
Habitat

BONUS Fidélité

Vous le savez, réglementairement, les travaux, dits d'embellissement ne sont pas à la charge de VICHY Habitat mais bien à la charge des locataires et ce malgré le temps qui passe. Pour autant, pour vous remercier de votre fidélité et pour conforter notre relation de confiance, VICHY Habitat vous offre un Bonus Fidélité.

Qu'est-ce que le Bonus Fidélité ?

Le Bonus Fidélité est un nouveau dispositif mis en place par VICHY Habitat pour récompenser votre fidélité en vous offrant un pack de travaux, entièrement financé, et cela afin d'embellir votre logement et vous apporter plus de confort.

Qui peut en bénéficier ?

Pour bénéficier du Bonus Fidélité, il faut être titulaire d'un bail de location sur le même logement VICHY Habitat depuis au moins 15 ans et remplir toutes ses obligations légales et contractuelles (attestation d'assurance en cours de validité, ne pas avoir d'impayés de loyer, ne pas avoir causé de troubles).

Les locataires présents depuis 15 ans (révolus) jusqu'à 19 ans sont concernés par le Pack Premium et peuvent choisir parmi 4 offres. Les locataires présents depuis 20 ans et plus sont concernés par le Pack Gold et peuvent choisir parmi 8 offres.

Quels choix de packs ?

Pack Premium

- >> Pack Premium 1 >> sol de l'entrée et du séjour
- >> Pack Premium 2 >> sol du séjour et du salon
- >> Pack Premium 3 >> l'entrée complète (sol, murs, plafond)
- >> Pack Premium 4 >> une chambre complète

Pack Gold

- >> Pack Gold 1 >> sol de l'entrée et du séjour
- >> Pack Gold 2 >> sol du séjour et du salon
- >> Pack Gold 3 >> l'entrée complète
- >> Pack Gold 4 >> une chambre complète
- >> Pack Gold 5 >> sols de l'entrée, du séjour et du salon
- >> Pack Gold 6 >> sols de l'entrée, du séjour et d'une chambre
- >> Pack Gold 7 >> séjour complet
- >> Pack Gold 8 >> salle de bain complète

Que puis-je faire pour en bénéficier ?

Vous n'avez aucune démarche à faire. A Noël de chaque année, VICHY Habitat adressera un courrier d'information aux locataires potentiellement éligibles et vous aurez alors jusqu'au 31 janvier de l'année suivante pour vous déclarer.

VICHY Habitat étudiera chaque demande et vérifiera que vous remplissez bien toutes les conditions d'éligibilité. Si vous êtes éligible, vous recevrez par courrier une réponse favorable de VICHY Habitat, qui reviendra ensuite vers vous, pour vous préciser la mise en œuvre des travaux. Si vous n'êtes pas éligible, vous recevrez une réponse négative par courrier ou par mail.

Vos 3 dernières questions

01 Est-ce que je dois moi-même débarrasser mon logement ?

Oui, c'est vous qui devez débarrasser l'espace qui sera rénové. Vos meubles et vos affaires personnelles se trouvant dans les pièces où auront lieu les travaux devront être retirés avant l'arrivée des entreprises. Votre logement devra être propre et rangé. Si vous souhaitez obtenir de l'aide pour débarrasser votre logement, vous pouvez vous adresser à des associations qui proposent des missions temporaires d'insertion. Ce n'est pas un service gratuit, mais les prestations sont moins coûteuses que celles proposées par une entreprise classique. Vous pourrez contacter :

- >> E2D au 04 70 97 86 60
- >> ADEF au 04 70 96 15 62
- >> Laser Emploi au 04 70 35 36 39
- >> AVS au 04 70 97 50 92

02 J'ai reçu un avis défavorable en raison de ma dette, je viens de la rembourser totalement, est-ce que je pourrai aussi avoir des travaux offerts cette année ?

Vous nous montrez que vous savez tenir vos engagements en régularisant votre situation. Cette année, vous avez reçu un avis défavorable car vous n'étiez pas à jour de vos loyers, l'an prochain, vous recevrez une nouvelle offre et si vous respectez l'ensemble des conditions, vous recevrez un avis favorable pour la réalisation de vos travaux.

03 Je suis locataire de Vichy Habitat depuis 17 ans, d'abord aux Ailes, puis maintenant à Chassignol, est-ce que je suis éligible ?

Non, le nombre d'années pour être éligible se compte sur le même logement.

Portrait *d'une équipe aux petits soins de votre Résidence*



Vous avez été quelques uns à dénoncer la détérioration de la qualité du ménage de vos Résidences. Ni vous, ni nous n'étions satisfaits des prestations accomplies par nos sous-traitants.

Nous avons recherché la meilleure option et avons procédé à une nouvelle consultation des entreprises pour assurer cette mission. Celle-ci a fait apparaître une augmentation très importante des coûts proposés par les sociétés de nettoyage.

Face à cette augmentation des prix et au regard de la grande satisfaction des prestations accomplies par nos propres agents aux Ailes, VICHY Habitat, en concertation avec vos représentants des locataires, a décidé de créer une Antenne Propreté en recrutant du personnel dédié.

Aujourd'hui composée de 7 personnes, l'équipe accueille trois «p'tits» nouveaux.

Savez-vous qu'aux Ailes, une équipe de proximité chouchoute les locataires ? L'équipe d'entretien fait briller et embellit votre Résidence chaque jour !

Depuis le 1^{er} mars, tous les locataires de toutes les Résidences de VICHY Habitat sont bichonnés.

L'entretien de toutes les Résidences de VICHY Habitat est depuis cette date, assuré par du personnel qualifié, spécialement recruté par VICHY Habitat, pour vous offrir un cadre de vie encore plus agréable.



De gauche à droite : Jérémy BARNERIAS est employé d'immeuble et surveillant technique de propreté.

Il encadre les sept agents de propreté de VICHY Habitat.

Laëtitia DUCROCQ et Georges VASSAL viennent de compléter l'équipe, ils rejoignent Thomas CLEMENT, Laurent DELARACE, Nathalie MECHAIN, Patrick FRACHISSE et Rudy BLONDELLE (absent sur la photo).

VICHY Habitat

Société d'Economie Mixte Immobilière de Vichy



Siège social

22 rue Jean Jaurès - 03200 Vichy
04.70.30.57.40

Ouvert du lundi au jeudi
de 9h à 12h et de 14h à 17h30
et le vendredi de 9h à 12h.

Bureau des Ailes

Pôle de services - Allée des Ailes
03200 Vichy
04.70.98.51.80

Ouvert du lundi au vendredi
de 8h à 12h et de 14h à 17h.

